



---

## *Établissements publics du ministère des sports*

**Vendredi 28 février 2020 – n° 300**

Ce flash info du ministère des sports est édité toutes les semaines à destination des établissements publics du ministère des sports. Cet outil de communication permet la transmission d'informations utiles pour le pilotage au quotidien des établissements. Pour solliciter le bureau DS2A : [ds.a2@sports.gouv.fr](mailto:ds.a2@sports.gouv.fr)

---

### **Edito**

La direction des sports a le plaisir de vous transmettre le 300ème numéro du flash info des établissements. Cela fait plus de 6 ans que ce rendez-vous hebdomadaire rythme les relations entre la direction des sports et les établissements publics sports. Ce sont ainsi plus de 2 400 brèves qui ont été rédigées afin de vous informer, conseiller mais également solliciter. Après le dossier de la décentralisation des CREPS en 2016 qui a fortement mobilisé le réseau, nous voici collectivement impliqué dans la mise en œuvre d'une nouvelle organisation du sport. La direction des sports continuera à vous accompagner dans cette réforme et vous propose ce nouveau format de FI, plus moderne, plus lisible et mieux adapté aux diverses contributions à votre égard. Nous vous en souhaitons une excellente lecture.

# Relations internationales

## Appels à projets 2020 coopération bilatérale/relations internationales-

Vous trouverez, en pièces jointes, l'instruction relative à l'appel à projets 2020 dans le domaine de la coopération bilatérale et des relations internationales qui s'adresse aux établissements et aux écoles nationales. Cette instruction et ses annexes vous sont transmises dans un objectif de **date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 mars 2020.**

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Mme Jacqueline Rénier <mailto:jacqueline.renier@sports.gouv.fr> de la Mission des Affaires européennes et internationales.

# Formation professionnelle

## Offre de formation géolocalisée

Le site présentant l'offre de formation géo localisée pour le grand public s'enrichit avec une nouvelle version qui vient d'être mise en ligne intégrant entre autre les nouveautés suivantes :

- Les sessions de formations sont désormais localisées sur leur lieu de formation, avec des icônes différentes selon qu'elles se déroulent ou non au siège de l'organisme de formation
- Les sessions de TEP ont été ajoutées : un filtre permet d'afficher la carte des sessions de TEP de manière similaire aux sessions de

formation .

Nous vous rappelons que ce site est adapté aux téléphones portables, tablettes et PC.

Le bureau DS.3B est à votre disposition pour répondre à toute remarque/question, et reste à l'écoute de vos éventuelles propositions que vous pouvez formuler à l'adresse [donnees-formation-js@sg.social.gouv.fr](mailto:donnees-formation-js@sg.social.gouv.fr)

Le site est accessible en cliquant sur le bouton ci-dessous :

Click Me

## Ressources humaines

### Concours communs interministériels 2020- recensement des besoins

Le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, en charge de l'organisation des concours communs de secrétaires et d'adjoints administratifs, sollicite l'ensemble des ministères pour connaître leurs besoins en poste de B (secrétaire administratif de classe normale) et de C (adjoint administratif principal de 2ème classe).

Il s'agit d'indiquer par établissement le volume de postes de B et de C que vous souhaitez voir pourvus au 1er septembre 2020 par la voie de ce concours interministériel (externe et interne) et par la voie des recrutements TH et ACVG (anciens combattants-victimes de guerre).

Dans cette hypothèse, il convient d'indiquer - à l'aide du tableau en pièce jointe - chacun pour ce qui concerne votre établissement- le ou les postes de B et de C dont vous estimez avoir besoin au 1er septembre prochain.

Je précise que le ou les postes que vous offrirez en priorité au recrutement par la voie des concours interministériels ne pourront pas être inscrits au titre des opérations de mobilité SAMAS et ADAD 2020.

La DRH - après examen de vos propositions - établira la liste définitive des postes qui seront proposés aux concours interministériels de secrétaires et d'adjoints 2020. La DRH vous confirmera cette liste.

Il vous appartient d'adresser **pour le lundi 9 mars 2020 - 16h00** au plus tard, par message électronique, le tableau joint (en format Excel), dûment complété à [drh-sd1a-effectifs@sg.social.gouv.fr](mailto:drh-sd1a-effectifs@sg.social.gouv.fr) et Eugène FERRI ([eugene.ferri@sg.social.gouv.fr](mailto:eugene.ferri@sg.social.gouv.fr) ) avec copie à chaque responsable de tutelle.

## Coronavirus : information sur la situation des agents publics

Depuis janvier 2020 une épidémie de coronavirus COVID-19 s'est propagée depuis la Chine. La situation internationale évolue quotidiennement. Toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur le coronavirus COVID-19 et les recommandations pour la santé et les voyages sont sur la plateforme <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> que nous vous invitons à consulter quotidiennement.

Pour ce qui concerne les agents placés sous votre autorité, les recommandations sont les suivantes :

- pour les agents revenant de zones à risque réactualisées chaque jour sur le site du gouvernement cité ci-dessus, il est recommandé de privilégier le télétravail, et lorsqu'il s'avère impossible, de placer l'agent concerné en autorisation exceptionnelle d'absence.
- Les agents peuvent réaliser toutes leurs missions et circuler librement en dehors des zones à risque.
- Il est rappelé que le port de masque par la population non malade et

n'ayant pas voyagé dans une zone touchée par le virus n'est pas recommandé, son efficacité n'étant pas démontrée. Comme pour l'épisode de grippe saisonnière, je vous rappelle que les "mesures barrières", et notamment le lavage des mains, sont efficaces.

Pour toutes questions complémentaires , vous pouvez contacter la DRH et plus particulièrement le Dr Williams JOSSE à l'adresse suivante : [williams.josse@sg.social.gouv.fr](mailto:williams.josse@sg.social.gouv.fr)

## Vie des établissements

### Convention nationale sur les violences sexuelles dans le sport

Organisée à l'initiative de la Ministre des sports Roxana MARACINEANU, la première convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport, s'est tenue vendredi 21 février au siège du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) en présence d'Adrien TAQUET, secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance, Nicole BELLOUBET, ministre de la Justice et de Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

#### *En savoir plus*

Vous trouverez ci-joint la plaquette d'information diffusée lors de la convention.

A l'issue de la convention, les directeurs des établissements publics sport sont invités à transmettre les signalements de harcèlements et de violences sexuels à chaque responsable de tutelle ainsi qu'à l'adresse mail suivante :

[SIGNAL-SPORTS@sports.gouv.fr](mailto:SIGNAL-SPORTS@sports.gouv.fr)

### Coronavirus : information déplacements et accueils de sportifs

Une instruction sera très prochainement adressée aux fédérations, aux

établissements publics sport et aux organisateurs d'événements sportifs afin d'établir un calendrier des événements et une cartographie précise des déplacements de sportifs jusqu'à fin juin. A ce titre, les compétitions et les stages à l'étranger auxquels les sportifs ont prévu de se rendre ainsi que l'accueil de délégations sportives étrangères sur notre territoire pour des stages ou des compétitions devront être recensés.

Dans l'attente de cette instruction, et à titre d'information, vous êtes invités à vous connecter sur les liens suivants : <https://www.ecdc.europa.eu/en/geographical-distribution-2019-ncov-cases> et <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination>

## Agenda

- 02/03/2020 : pré-CA de l'ENVSN
- 03/03/2020 : réunion CREPS -progiciel délibérations
- 04/03/2020 : réunion de lancement du progiciel délibérations
- 05/03/2020 : réunion opérateurs - progiciel délibération

*A la semaine prochaine*

**Nom Prénom**

**Qualité**

**Tél + @**

**Thibaut DESPRES**

Chef de bureau

01 40 45 90 09 + @

**Catherine**

Adjointe au chef de bureau

01 40 45 96 80 + @

**PELLICIARI**

Responsable de tutelle -

01 40 45 92 11 + @

**Sophie BAUCHART**

ENVSN – CREPS de  
Reims, Strasbourg, Nancy,  
Toulouse, Montpellier et

**David CHARRAS**

IDF.

Responsable de tutelle  
ENSM et CREPS de  
Wattignies

01 40 45 96 25 + @

**Marina CHAUMOND**

Responsable de tutelle  
IFCE et CREPS de  
Bordeaux, Poitiers, Nantes,  
La Réunion, PAP et  
Bourges.

01 40 45 93 03 + @

**Claire MARTY**

Responsable de tutelle -  
Musée national du sport et  
CREPS de Dijon, PACA,  
Vichy et Rhône Alpes

01 40 45 97 46 + @

**François ROBERT**

CREPS de Dijon, PACA,  
Vichy et Rhône Alpes

01 40 45 91 41 + @

**Dominique RABUEL**

Responsable de tutelle -  
INSEP

01 40 45 96 93 + @

Affaires juridiques

Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux directeurs régionaux et contrôleurs budgétaires, aux préfigureurs DRAJES, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)